

Élections des représentants des parents d'élèves

Les parents d'élèves peuvent voter pour leurs représentants grâce au matériel de vote remis aux élèves.

Élections des représentants des élèves et des étudiants

Les élections ont eu lieu ce lundi 5 octobre. Les élèves en stage ont la possibilité de voter par correspondance.

Une information sur les différents conseils en cliquant ici. La procédure à suivre pour voter en cliquant ici.

Procédure de vote pour les élections des représentants des élèves et des étudiants

1. Prendre les bulletins (bleu pour le Conseil Intérieur, vert pour le Conseil d'Administration et rose pour le Conseil d'Exploitation).
2. Voter en mettant une croix pour le nombre de personnes maximum pour lequel vous pouvez voter (6 maximum pour le Conseil Intérieur, 2 maximum pour le Conseil d'Exploitation, 1 pour le Conseil d'Administration).

ATTENTION : Votre bulletin sera considéré comme nul si vous faites des ratures ou si vous portez des inscriptions. Il sera considéré comme blanc si vous ne cochez aucun nom.

3. Une fois les bulletins remplis, les faire parvenir aux bureaux de la Vie Scolaire.

La Conseillère Principale d'Éducation.